

## COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 23 mai 2019

### Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

**Présents :** **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

*Le conseiller **Wies Herpol** est présent à partir du point 2.*

*La conseillère **Houda Khamal Arbit** est présente à partir du point 2.*

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

Un point additionnel a été ajouté à l'ordre du jour :

- Adhésion à l'initiative fédérale de l'European Disability Card (EDC) : point introduit par Monique Froment

Ce point a été porté à l'ordre du jour au titre de point ajouté et sera traité en tant que point 21.

#### SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 25/04/2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Compte annuel 2018 – CPAS. Il est pris connaissance de ce point.
3. Compte annuel 2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Compte annuel 2018 Fabrique d'Eglise Saint-Servais. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Didier Noltincx).
5. Règlement de rétribution pour les garderies et vacances scolaires. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Adhésion au contrat-cadre V-ICT-OR – licences Microsoft. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
7. Adhésion au contrat de la Région flamande – réseau informatique. Ce point est ajourné à l'unanimité des voix.
8. Création d'un marché dominical sans plastique. Un amendement est proposé séance tenante : les définitions et les articles 21, 23, 24 et 84 sont modifiés. Les articles 86 et 87 sont supprimés. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).

9. Affaires des routes – rue Obberg (entre le numéro 260 et la frontière de Relegem) – construction d'une rue à deux voies en béton – voir le projet d'aménagement du territoire Hooghof. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Association Openbaar Groen : démission. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. OVSG : désignation d'un représentant à l'Assemblée générale. Monsieur Raf De Visscher est désigné en tant que représentant à l'Assemblée générale.
12. De Lijn : désignation d'un représentant à l'Assemblée générale. Monsieur Dirk Vandervelden est désigné en tant que représentant à l'Assemblée générale.
13. EthiasCo cvba : désignation d'un représentant à l'Assemblée générale. Madame Mireille Van Acker est désignée en tant que représentant à l'Assemblée générale.
14. Welzijnskoepel : modification des statuts. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. Intradura : Assemblée générale statutaire du 12/06/2019 – approbation de l'ordre du jour et désignation d'un représentant. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
16. Haviland Intercommunale : Assemblée générale statutaire du 12/06/2019 – approbation de l'ordre du jour et désignation d'un représentant. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
17. Farys : Assemblée générale annuelle du 21/06/2019 de TMVW association chargée de mission – approbation de l'ordre du jour et désignation d'un représentant. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. I.W.V.B. en liquidation : Assemblée générale annuelle du 18/06/2019 – approbation de l'ordre du jour et désignation d'un représentant. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. Sibelgas : Assemblée générale ordinaire du 25/06/2019 – approbation de l'ordre du jour et désignation d'un représentant. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
20. I.B.E.G. : Assemblée générale ordinaire du 25/06/2019 – approbation de l'ordre du jour et désignation d'un représentant. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
21. Adhésion à l'initiative fédérale de l'European Disability Card (EDC) (point introduit par Madame Monique Froment). Un amendement est proposé séance tenante pour modifier la décision en : le Conseil communal ordonne au Collège des Bourgmestre et Echevins de vérifier de quelle manière l'EDC peut être introduite, et quelles en seraient les implications financières en cas d'inclusion dans le plan pluriannuel. Cet amendement est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé). Le point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **Wies Herpol**

- S'enquiert de l'état d'avancement du bois ludique de La Motte. L'échevin Jonckheere répond que le projet a été initié en mars. Les jeux sont déjà en place, les mauvaises herbes ont été retirées et les poteaux magiques sont en cours d'installation. Tout sera prêt à la fin juin de manière à ce que le bois ludique soit accessible au public à partir de juillet.

Un règlement sera élaboré par le Service Environnement.

L'inauguration officielle, en partenariat avec l'association Regionaal Landschap, aura lieu en septembre.

Le Service Communication se chargera de l'annonce de l'ouverture du bois ludique et de son inauguration officielle.

- Demande quelles mesures ou initiatives ont été prises à titre préventif contre les chiens en liberté. Le Bourgmestre répond que le règlement de police complémentaire impose de museler les chiens dangereux. N'importe quel chien est susceptible de mordre, tout dépend du comportement du chien, qui lui-même dépend de l'éducation qu'il a reçue de son maître. Il est dès lors difficile de prendre des

mesures. Le 'comportement' du chien doit être constaté, et ce par la police ou par le Service Sécurité intégrale. Jusqu'ici, un seul dossier a été transmis au parquet.

- Fait remarquer que l'on pourrait éventuellement aménager des espaces réservés aux chiens en liberté.

Le bourgmestre répond que le problème qui se pose est celui des personnes en présence, qui ont toutes leur propre conception du comportement à adopter face à un chien.

### **Steve Goeman**

- Propose de consacrer une séance d'information aux dossiers en cours du Service Patrimoine et Aménagement du territoire.

Le bourgmestre répond qu'une séance d'information générale sera organisée sur le thème du plan pluriannuel 2020-2025 en septembre, et ce pour les deux Conseils (commune et CPAS). Tous les domaines de politique seront passés en revue à cette occasion.

### **Glenn Vincent**

- A posé une question écrite au Collège (art. 11 du Règlement d'ordre intérieur) au sujet de la situation place Lt. Graff et de la réforme de la police.

Le bourgmestre répond que la police de quartier se mue en 'commissariats roulants'. Les combis seront transformés afin d'accélérer les interventions. L'agent de police se dissocie du commissariat de manière à ce que la police puisse se mettre plus rapidement à la disposition de la population. La protection des données reste toutefois un obstacle.

Le projet de vidéosurveillance va être étendu en concertation avec les communes environnantes (Meise, zone AMOW, Bruxelles).

La zone de police veut une nouvelle caserne, mais ce projet ne verra pas le jour en l'absence d'un nouveau fonctionnement de quartier.

### **Marc Installé**

- Demande si la réforme de la police aura pour effet d'augmenter ou de réduire la contribution de la commune. Le bourgmestre répond que cette réforme n'engendrera aucun surcoût et que la contribution de la commune restera inchangée.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 28/5/2019

Par ordonnance :  
Le directeur général  
AUDREY MONSIEUR

Le président  
VEERLE HAEMERS


